



Enseignement général - 2^e degré - 3^e et 4^e années - IMMERSION - 2017 - 2018

Chaque élève suit les cours de la formation obligatoire au volume hebdomadaire de
25 h avec Sciences 3 h
27 h avec Sciences 5 h,
s'inscrit dans une des formules proposées au verso et y note le choix d'options
de base (une au moins) et éventuellement d'une activité complémentaire en plus de
A.C. Néerlandais (minimum 31h, maximum 35h par semaine).

Formation obligatoire

Religion	2 h
Géographie (en immersion)	2 h
Histoire (en immersion)	2 h
Français	5 h
Langue moderne I Néerlandais (en immersion)	4 h
Education physique	2 h
Mathématique	5 h
Sciences	3 h ou 5 h

Options de base

Grec	4 h
Langue moderne II Anglais	4 h
Latin	4 h
Sciences économiques	4 h

Activités complémentaires (sous réserve de modifications)

A.C. Néerlandais (en immersion) - obligatoire	2 h
Traitement de texte	2 h
Education physique : sports	2 h

Remarque:

Pour des raisons d'organisation interne, nous ne pouvons garantir le respect absolu des choix en matière d'activités complémentaires.

Les élèves participent en outre à des activités (ex: séjour, échange, voyage,...) lié à la langue d'immersion.

Date :

Signature des Parents :

Signature de l'élève :